

*Régime de pensions du Canada n° 2*

Toutefois, j'aimerais soulever quelques questions sur les modalités du Régime de pensions du Canada. Il y a ceux qui proposent de remplacer la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées par le Régime des pensions du Canada. Selon moi, la pension de la vieillesse et le supplément de revenu garanti devraient constituer les moyens par lesquels l'État garantirait à ses citoyens une pension de base lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite.

Il y a ceux qui aimeraient voir le Régime de pensions du Canada supplanter la sécurité de la vieillesse qui disparaîtrait peu à peu pour céder la place au Régime. J'estime qu'il est important que le Régime de pensions du Canada reste un régime de pensions pour ceux qui, que ce soit en travaillant comme employés ou à leur compte, versent des cotisations au Régime et ont ainsi droit à une pension au moment de leur retraite. C'est pourquoi je suis d'avis que les amendements qui tentent de supplanter le Régime doivent être étudiés de façon sérieuse afin d'assurer qu'ils sont réellement solides du point de vue actuariel.

Au dire de certains, le Régime de pensions du Canada n'est pas vraiment un régime de pensions dans le même sens que les régimes privés ou particuliers, mais plutôt un transfert de revenus de la population active aux retraités. Cela est peut-être vrai de tous les grands régimes qui comportent la perception de sommes considérables sur les employeurs, les employés et les travailleurs autonomes, sommes ensuite distribuées aux retraités. D'autres vont encore plus loin et prétendent que le Régime de pensions du Canada est dans une large mesure un impôt prélevé sur les citoyens productifs et rémunérés, dont les recettes sont versées aux retraités.

● (1630)

Il est sage, je crois, dans tout débat axé sur le régime de pensions dont le Canada veut se doter, de s'interroger sur la portée d'une épargne obligatoire de cette nature sur le niveau des épargnes volontaires, ou sur l'opportunité des régimes privés, comme les pensions d'employés, les rentes, etc. Les épargnes personnelles ont d'ordinaire des buts précis. D'après mon expérience de médecin, les gens se préoccupaient sérieusement, il y a une vingtaine d'années, des problèmes que leur apporterait la vieillesse, surtout s'ils étaient malades. De nos jours, on ne s'inquiète plus autant des besoins du lendemain. Par le passé, on voulait s'assurer d'être à même de payer les frais hospitaliers, médicaux et autres qu'entraîne la maladie, une fois incapable de travailler, afin de ne pas être un fardeau pour ses enfants, ce qui arrivait souvent.

En relativement peu d'années, nous nous sommes occupés de ces dépenses puisque les frais d'hospitalisation sont payés de façon universelle ainsi que l'assurance-maladie et, dans la plupart des provinces, tout au moins dans la mienne, le prix des médicaments est remboursé. Il n'existe pratiquement personne de plus de 65 ans qui a du mal à obtenir des médicaments. Nous offrons également des soins de convalescence et une aide dans une vaste gamme de services, y compris pour pouvoir aux frais de logement des économiquement faibles. Dans un délai relativement bref, les motifs de crainte du pensionné ont en grande partie disparus.

Étant donné le niveau de la sécurité de la vieillesse et des suppléments de revenu garanti, il semble que bien des gens ne sont plus aussi attirés par l'épargne personnelle. La plupart de ceux qui ont pris il y a 25 ans une assurance sur la vie dans le but d'épargner se rendent compte qu'ils auraient aussi bien pu faire un voyage avec cet argent à

l'époque, compte tenu en particulier de la dévaluation du dollar due aux tendances inflationnistes. Voilà un domaine que nous devons étudier au sujet du Régime des pensions du Canada puisqu'il concerne l'épargne volontaire.

Nous étudierons bientôt le bill sur les investissements étrangers et la méthode d'examen de ces investissements prévue par le gouvernement. Je pense que nous devrions tous comprendre que sur le plan pratique, ce sont les épargnes et les investissements des Canadiens qui détermineront en dernier ressort dans quelle mesure nous pourrions contrôler efficacement nos propres ressources. Un taux d'inflation effréné signifie pour la plupart des gens que les plans d'épargne personnels qui rapportent un taux d'intérêt conventionnel ne compensent pas réellement les effets de l'inflation sur ces investissements. Les personnes qui touchent de 8 à 10 p. 100 sur leurs placements, et c'est un taux d'intérêt élevé pour ceux qui achètent une maison, verseront de 3 à 4 p. 100 en impôt sur le revenu à la fin de l'année et ils perdront encore davantage en termes de valeur réelle.

Il y a un autre aspect du Régime de pensions du Canada dont nous devrions discuter en ce qui concerne l'épargne. Cela représente une grande réserve de capitaux, environ quatre milliards de dollars à l'heure actuelle, qui sont affectés aux provinces. Les régimes de pensions des employés des sociétés, les fonds mutuels et l'épargne réalisée sur les assurances ont tous contribué à la constitution d'une réserve de capitaux par un nombre relativement restreint de sociétés sous le contrôle de directeurs professionnels. Il faut remarquer à ce sujet que, malheureusement, les capitaux ont été retirés des régions rurales pour se concentrer dans quelques villes de notre pays. Par le passé, la plupart des localités avaient leur prêteur qui n'était peut-être pas très aimé dans la région, mais qui était bien utile. De nos jours, les régions rurales manquent d'argent. Au fur et à mesure que ces petites concentrations de capitaux se sont centralisées, les gouvernements ont essayé, au moyen de divers programmes tels que le programme d'expansion économique régionale, de fournir des capitaux à ces localités rurales, mais à mon avis cela n'a pas été un grand succès.

L'effet conjugué de l'indexation sur le coût de la vie de la pension de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada va remplacer pour beaucoup de Canadiens le rôle de l'épargne personnelle. Autrement dit, il est très peu de régimes de pensions privés qui peuvent être indexés de cette manière si bien que le Régime de pensions du Canada va remplir un rôle beaucoup plus important. Lorsque les économies personnelles ne peuvent suivre le rythme de l'inflation, il n'est pas très intéressant de faire des petites économies. Même s'il est souhaitable et peut-être facile d'augmenter de façon automatique les pensions de base en les indexant sur le coût de la vie, c'est une mesure quelque peu arbitraire.

Il est très difficile de mesurer l'augmentation réelle du coût de la vie car même si l'on tient compte de divers articles, l'indice ne reflète pas la situation de toute l'économie. Le gouverneur de la Banque du Canada a dit l'autre jour ne pouvoir comprendre que nous ayons un tel taux de chômage alors que les indices montraient une grande activité commerciale. C'est sans doute dû au fait que les conditions qui modifient les indices sont influencées par les changements économiques qui ne sont pas enregistrés ou qui le sont d'une façon différente dans les indices que nous utilisons.